



Présentation au Comité permanent des Finances

**Au sujet de loi C-38 et
l'abolition du Tribunal
canadien des relations
professionnelles
artistes-producteurs**

Le 31 mai 2012



Bonjour

Merci de m'avoir invité à témoigner devant vous au nom du secteur des arts, des industries culturelles et des institutions patrimoniales d'un bout à l'autre du pays. Je m'appelle Alain Pineau, directeur général de la Conférence canadienne des Arts. Créé en 1945 par, entre autres, des membres du Groupe des sept, la CCA est un organisme sans but lucratif, non partisan formé de membres qui représentent près de 400 000 professionnels des arts, de la culture et du patrimoine dans l'ensemble du pays. Les perspectives que la CCA applique aux questions de politique culturelle sont larges et s'inscrivent dans le temps. La contribution unique que la CCA apporte au débat public a été reconnue par 46 ans d'appui financier de la part du gouvernement fédéral.

L'abolition du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs et le transfert de ses attributions au Conseil canadien des relations industrielles est un des nombreux amendements à d'autres lois que l'on trouve dans le projet de loi C-38.

Le tribunal a été créé en 1993 en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Il régit les relations professionnelles (relations de travail) entre les artistes indépendants et les producteurs qui relèvent de la compétence fédérale. Elle accorde également le droit exclusif de négocier des accords cadres avec les producteurs. Un accord-cadre précise les conditions minimales selon lesquelles un producteur retient les services ou qu'il commande une œuvre d'un artiste professionnel autonome dans un secteur donné.

Certains de nos membres ont dit craindre que le Conseil canadien des relations industrielles ne puisse comprendre les problèmes et les conditions de travail uniques au secteur culturel. Nous avons été encouragés lundi soir quand nous avons entendu des représentants du ministère du Patrimoine canadien confirmer qu'une partie de l'expertise du Tribunal sera transférée au Conseil et que les décisions seront basées sur la *Loi sur le statut de l'artiste* et sur la jurisprudence cumulée depuis la création du Tribunal. Ce qui importe, c'est de maintenir la *Loi sur le statut de l'artiste* comme fondement de prise de décision : que ce soit le Tribunal ou le Conseil qui décide de ces enjeux importe peu. Je fais remarquer que le Québec a suivi un cheminement similaire dans l'administration de sa loi sur le statut de l'artiste sans impacts significatifs. Pour conclure, étant donné les garanties fournies par le gouvernement, cet aspect spécifique du projet de loi C-38 n'est pas inquiétant.

Ceci étant dit, je serais en faute de ne pas utiliser le reste du temps qui m'est alloué pour soulever certains aspects du budget fédéral qui sont vraiment préoccupants pour le secteur que nous représentons.

- Comme tant d'autres, nous nous réjouissons de ce que les crédits parlementaires au Conseil du Canada aient été épargnés. La CCA croit fermement qu'il est important comme



société d'investir dans les artistes et les créateurs qui contribuent tant à notre économie, à notre qualité de vie et à notre réputation internationale. Cela étant dit, en y regardant de plus près, on remarque qu'en dollars constants, les crédits parlementaires par habitants accordés au Conseil des arts du Canada ont en fait diminué entre 1990 et 2010. Clairement, compte tenu que c'est une ressource renouvelable et non polluante, nous devons faire plus d'efforts pour investir dans la créativité canadienne.

- Les compressions dans le secteur de l'audiovisuel vont avoir des répercussions dans tout le système de production au Canada. Elles inquiètent le ministre des finances du Québec qui joint sa voix à celles de nombreux autres observateurs : couper 10% des budgets de Téléfilm, de l'Office national du film et de Radio-Canada, sans parler de l'effet cumulatif des budgets précédents dont les restrictions n'ont pas encore toutes été absorbées, c'est rompre un équilibre entre la création, l'argent public et l'argent privé. Ces fonds publics servent bien souvent à des productions, à de la recherche et du développement qui ne peuvent pas compter sur l'argent privé. Notons que le documentaire, un genre dans lequel le Canada s'est taillé une réputation internationale, est particulièrement en péril.
- Il ya des raisons de se réjouir de ce que les budgets des musées nationaux ont également été épargnés cette année. Mais les réductions à Bibliothèque et Archives sont majeures et généralisées. La coupe de 1,7 million de dollars au Programme national de développement des archives (PNDA) a fait réagir les archivistes, groupe qui n'est pas particulièrement pas enclin au terrorisme. Il est ironique qu'au moment où nous célébrons la guerre de 1812, un moment fondateur de notre histoire trop longtemps négligé, et que nous nous préparons à célébrer le 150e anniversaire de notre pays, nous devons livrer ces petites batailles.

Plusieurs autres coupes vont affecter la santé d'un secteur complexe et important dans l'économie du savoir et de la créativité. Pour n'en nommer que quelques unes :

- les coupes sévères à Statistiques Canada mènent à l'élimination des derniers vestiges du programme de statistiques culturelles, une division autrefois de réputation internationale;
- l'élimination du Conseil des ressources humaines du secteur culturel et l'abandon de ses programmes;
- et pour terminer, mentionnons que les coupes dans le Fonds canadien de la musique vont affaiblir des créateurs déjà plutôt malmenés par la vie.

Chers députés, je vous remercie de votre attention et serai heureux de répondre à vos questions.